

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



CACTUS

## **SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL COUVRANT LES 3 200 SALARIÉS DU GROUPE**

Le syndicat majoritaire chez Cactus, l'OGBL, le LCGB ainsi que la direction du groupe Cactus ont signé, aujourd'hui, l'avenant venant entériner le renouvellement de la convention collective de travail (CCT) qui couvre les quelque 3 200 salariés travaillant dans l'entreprise.

Pour rappel, un accord de principe avait pu être trouvé le 14 février dernier, après de longues et difficiles négociations ayant entraîné un conflit social.

L'accord signé aujourd'hui, qui prévoit entre autres des augmentations salariales pour tous les salariés, des primes exceptionnelles, mais aussi un avancement plus rapide dans les carrières, met définitivement fin au conflit social.

La nouvelle CCT entre en vigueur, rétroactivement, au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et sera d'application jusqu'au 31 décembre 2022.

L'OGBL se réjouit d'un bon accord et du retour à un dialogue social constructif.

***Communiqué par le syndicat Commerce de l'OGBL***

***le 6 mars 2020***

**DÉPARTEMENT COMMUNICATION & PRESSE • OLIVIER LANDINI**

31, rue du Fort Neipperg • B.P. 2031, L-1020 Luxembourg • T. +352 54 05 45 262

F. +352 54 05 45 280 • [presse@ogbl.lu](mailto:presse@ogbl.lu) • [ogbl.lu](http://ogbl.lu) • [facebook.com/ogbl.lu](https://facebook.com/ogbl.lu)

